

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 17- 11

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Vendredi 10 Mars 2017**

OBJET: Réalisation d'un Atelier Chantier d'Insertion « Aménagement paysager et mise en valeur des ruines de la ville de Saint-Pierre »

Président Monsieur Louis BOUTRIN
Secrétaire de séance..... Monsieur Lucien ADENET

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le 10 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 14h30, à l'hôtel de l'Assemblée de la Collectivité Territoriale de Martinique, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 9 Décembre 2016
- Finances**
2. Débat sur les Orientations Budgétaires 2017
 3. Compte Administratif 2016
 4. Compte de Gestion 2016
 5. Affectation du résultat 2016
 6. Accord-cadre RNF/PNM pour le congrès des Réserves
 7. Avenant à la convention de gestion des Réserves
 8. Convention avec le Comité des Œuvres Sociales du PNM – Cadeaux de fin d'année 2016
- Ressources Humaines**
9. Transformation et création de postes
 10. Questions diverses

Nombre de membres : Délégués : 53
Présents : 27
Pouvoirs : 4
Absents, excusés : 22

Etaient présents :

CTM : MM. L. BOUTRIN, D. LOUIS-REGIS, L. ADENET, B. BIROTA & MMES M-F. TOUL, K. BERNABE, J. PETIT-DULYS

Communes : - Membres titulaires : Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), Mme M-A. REGINA (Basse-Pointe), M. H. AVININ (Bellefontaine), M.T.MARECHAL (Case-Pilote), Mme S. SIMBA (Diamant), Mme N. LAGIER (François), Mme N. LITTRE (Gros-Morne), Mme V. MATIME (Marigot), M. C. DACHIR (Marin), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée), Mme. J. DIALLO (St-Esprit), M. A. THEODOSE (Ste-Anne), M. W.LOUIS-SIDNEY (Ste-Luce), Mme P. SIMONIN (Ste-Marie), M. C. PALIN (Trinité), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets), M. R. LASSOURCE (Vauclin).

-Membres suppléants : M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote), représente M. J. FELICIE

Communautés de communes – Membres titulaires: MM. N. MONSTIN (CAP NORD), J. LERIGAB (CACEM).

Ont donné procuration :

CTM : M. G. COUTURIER à M. BIROTA – M. R. MARTINE à M. L. ADENET – Mme M. PLANTIN à M. LOUIS-REGIS

Communes : M. E. CHEMIN (Grand-Rivière) à Mme N. LITTRE (Gros-Morne)

Etaient absents (titulaires) :

CTM : Mmes M-L. LESDEMA, C. BAURAS & MM. F. LORDINOT, C-A. MENCE, D. ZOBDA, F. CATHERINE.

Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), M. G. MONSTIN (Carbet), Mme F. EDWIDGES (Ducos), Mme S. BOURGEOIS (Fds St Denis), M. P. HONORE (FdeF), M. A-E. RANGOM (Lamentin), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba), M. H. DAGISTE (Morne-Rouge), Mme K. SALIBERT (Morne-Vert), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur), Mme R. ROBAR (St-Joseph), M. G. CHAUVET (Schoelcher),

Excusés : MM. MARTHELY (Robert), M. J. ESPARTERO (St-Pierre),

Communautés de communes : M. J. PANCRATE (CAESM).

Assistaient à la réunion : M. G-A. MORAVIE, Trésorier du Syndicat Mixte du PNM
M. R. BRITHMER, DGS du PNM et ses collaborateurs



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,

Considérant la nécessité de contribuer à l'amélioration de l'image touristique et de renforcer l'attractivité de la ville de Saint-Pierre, classée « ville d'art et d'histoire »,

Considérant la nécessité de réaliser et d'entretenir les différents aménagements paysagers, de combler les dents creuses, de remettre en fonctionnement les fontaines les plus représentatives dans le bourg de Saint-Pierre, de mettre en valeur les ruines ainsi que les vestiges encore méconnus et laissés à l'abandon,

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré,

Le Comité Syndical

Article 1

Adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, la réalisation d'un Atelier Chantier d'Insertion intitulé « Aménagement paysager et mise en valeur des ruines de la ville de Saint-Pierre » pour un démarrage prévu au mois juin 2017 d'une durée de 24 mois, ainsi que le plan de financement proposé ci-après :

| PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL | | | |
|----------------------------|---------------|---------------------|----------------|
| Financement | Co financeurs | Montants | Participations |
| EUROPE | FSE | 387 630,37 € | 43.64% |
| ETAT | DIECCTE 972 | 400 606,56 € | 45.10% |
| Collectivité Territoriale | CTM | 100 000,00 € | 11.26% |
| TOTAL | | 888 236,93 % | 100% |

Décomposé annuellement comme suit :

| Financeurs | Année 2017 | Année 2018 | Année 2019 | Total |
|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| FSE - Europe | 120 401.89 € | 193 841.06 € | 73 387.42 € | 387 630.37 € |
| ETAT DIECCTE 972 | 116 843.58 € | 200 303.28 € | 83 459.70 € | 400 606.56 € |
| CTM | 34 833.33 € | 45 999.99 € | 19 166.68 € | 100 000.00 € |
| Total / Année | 272 078.80 € | 440 144.33 € | 176 013.80 € | 888 236.93 € |

Article 2

Donne mandat au Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires et utiles à la mise en œuvre de cet ACI.

Article 3

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNM.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 10 mars 2017

Le Président,
Louis BOUTRIN

